

AVENIR CYCLISTE GASSINOIS
Rue des Ecoles
83580 GASSIN

3^{ème} VETATHLON de GASSIN

Règlement

Article 0

Bonne humeur impérative

Article 1

L'Avenir Cycliste Gassinois organise sous l'égide de la FFC une épreuve chronométrée dénommée 3^{ème} Vétathlon de Gassin.

Epreuve individuelle ou en relais pour les catégories de juniors à masters. Le Vet'ados est ouvert aux minimes et cadets (13 à 16ans)

Article 2

Les licenciés FFC ou autres licences devront présenter une licence en cours de validité.

Pour les non-licenciés, il conviendra de fournir un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du Vétathlon en compétition.

Pour les mineurs, une autorisation parentale complétée et signée par les parents est obligatoire.

Article 3

Cette épreuve est couverte par une assurance spécifique auprès de Generalli.

Les participants non licenciés à la FFC devront dans leur intérêt souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou d'équipements individuels.

Article 4

Horaires des courses :

- Vétathlon : départ 9h00
- Vet'ados : départ 11h00

Article 5

Tarifs :

- Vétathlon : 15€ licenciés / 20€ par équipe
- Vet'ados : 10€ licenciés / 15€ par équipe

Surprime de 2€ pour les non licenciés.

Article 6

La zone de relais sera matérialisée. C'est dans cette zone que le transfert du relais sera effectué. Le temps dans le parc à vélo n'est pas décompté.

Article 7

Pour la partie VTT, le port du casque rigide avec une jugulaire fermée est obligatoire. Les participants sont responsables de l'état de leur équipement.

Tous les participants devront :

- Respecter la faune et la flore
- Respecter les tracés et ne pas sortir des parcours balisés
- Ne rien laisser derrière eux (papier, chambre à air...)

Tout concurrent abandonnant l'épreuve est tenu d'avertir les organisateurs.

Article 8

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tous moments, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité. En cas de neutralisation totale ou d'annulation le jour même (conditions météorologiques exécrables.....), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 9

Les récompenses auront lieu à la suite des épreuves sur place. Un classement sera effectué pour les individuels et les relais.

Avenir Cycliste Gassinois
2 rue des écoles
83580 Gassin

acgassinois@wanadoo.fr

04 94 56 35 20
